



A qui s'adresser pour annuler des rappels à la loi ?

Par **marielledu11**, le **17/11/2015** à **07:37**

Bonjour,

Ces deux dernières années, j'ai reçu 3 rappels à la loi abusif. Je suis victime d'acharnement depuis près de 6 ans et le maire et les gendarmes n'ont rien trouvés de mieux que de faire preuve d'un grand abus de pouvoir. J'ai pris un rappel à la loi sans jamais avoir été entendu, alors que j'ai un enregistrement qui prouve ma totale innocence. Les 2 autres : l'un parce que mon agresseur a été cru sur parole alors que j'ai 4 attestations de témoins en ma faveur (+ ma plainte refusée par les gendarmes) et le second rappel pour avoir tenté de giflé une personne qui m'empoisonne la vie depuis plusieurs années, il m'a provoqué et j'ai craqué, je ne l'ai pas touché. Je trouve ces rappels à la loi vraiment abusif comparé à ce que je subis, sans compter plusieurs plaintes refusées par les gendarmes alors que je possède les preuves, les témoins et certificats médicaux.

A qui dois-je m'adresser pour demander le retrait de ces rappels à la loi que je considère abusif et extrêmement sévères compte tenu de la situation ? merci d'avance pour votre réponse. Cordialement

Par **amajuris**, le **17/11/2015** à **10:38**

bonjour,

il me semble que si vous n'étiez pas d'accord, vous pouviez refuser cette procédure de rappel à la loi, vous seriez alors passé devant un juge et pu présenter votre défense.

salutations